

Hiver 2004 | Numéro 01

# Point de vue

*Bulletin*

## INTRODUCTION

### Nous vous présentons la première édition de Point de vue,

le bulletin d'information national du Service canadien des forêts (SCF) de Ressources naturelles Canada. Publié deux fois l'an, son but est de favoriser et d'alimenter les échanges au sein du secteur forestier canadien. C'est pourquoi il en examinera les enjeux incontournables non seulement selon la

perspective du SCF, mais aussi selon celle des divers intervenants. Point de vue situera aussi le Canada sur le plan « forêt en santé et secteur forestier fort » et, au besoin, proposera des orientations.

### À l'intérieur

## La forêt boréale

🌿 Le point de vue  
du SCF pages 2-3

🌿 Un patrimoine  
international page 3

🌿 La « mosaïque »  
du Canada page 4

🌿 L'opinion  
de l'industrie et des  
environnementalistes pages 5-6

Rédacteur en chef : Bob Burt  
Comité de rédaction : Jim Farrell, Sylvie Letellier,  
Gordon Miller, Geoff Munro,  
André Rousseau

Gestionnaire  
de la production : Sylvie Provenzano

Courriel : [scf.pointdevue@rncan.gc.ca](mailto:scf.pointdevue@rncan.gc.ca)  
URL [www.nrcan-rncan.gc.ca/cfs-scf/](http://www.nrcan-rncan.gc.ca/cfs-scf/)

Communiquez avec nous à :  
Ressources naturelles Canada, Service canadien des forêts,  
580, rue Booth, 8<sup>e</sup> étage, Ottawa (Ontario) K1A 0E4  
Téléphone : (613) 947-7346  
Télécopieur : (613) 947-7397

N° de convention Postes Canada : 40062948  
ISSN# 1712-266X

Les photos J. David Andrews tirées des *Forêts du Canada* de Ken Farr  
(Ressources naturelles Canada, Service canadien des forêts/Fitzhenry  
& Whiteside, 2003)

# MESSAGE DU MINISTRE

L'ALÉ PLAISIR DE VOUS PRÉSENTER POINT DE VUE, UN BULLETIN TRAITANT DES FORÊTS CANADIENNES



Photo : Couvrette/Ottawa

## L'honorable R. John Efford Ministre des Ressources naturelles du Canada

Cette publication se veut une tribune sur les questions d'actualité importantes relatives à la santé de nos forêts et à la vigueur de notre secteur forestier.

Ce premier numéro porte principalement sur la forêt boréale. Parce qu'il est le gardien de 30 p. 100 des forêts boréales de la planète, le Canada est particulièrement concerné lorsqu'il s'agit d'assumer la responsabilité de préserver la santé de cet écosystème crucial.

Cependant, s'acquitter d'une telle responsabilité demeure un enjeu qui requiert la participation de tous les pays concernés. Le Canada est favorable aux discussions internationales à ce sujet – discussions auxquelles les gouvernements, les collectivités et d'autres partenaires des nations de l'hémisphère nord se doivent de prendre part.

Les Canadiens ont clairement exprimé le désir de voir la santé de leurs forêts et de leurs collectivités maintenue. Les gouvernements de l'ensemble du Canada se doivent donc de gérer les forêts de façon à ce que tous leurs citoyens puissent jouir des avantages économiques, environnementaux et sociaux qui leur tiennent à cœur. En tant que membre de la Coalition pour la stratégie nationale sur la forêt, le gouvernement du Canada a participé à l'élaboration d'un plan d'action destiné à maintenir et renforcer la santé à long terme des forêts canadiennes.

En outre, le Canada continuera d'investir dans la recherche et dans le développement des connaissances afin d'être en mesure d'offrir à tous les Canadiens l'information et les outils dont ils ont besoin pour faire des choix judicieux à l'égard des forêts de leur pays.

J'espère que cette publication et les prochains numéros de *Point de vue* pourront faire progresser les discussions qu'il nous faut poursuivre au sujet de l'aménagement forestier durable et de l'avenir de nos forêts.

Photo : J. David Andrews

# ARTICLE DU SMA

## ENGAGER LES CITOYENS, LES COMMUNAUTÉS ET LE MONDE



Photo : Couvrette/Ottawa

## Brian Emmett Sous-ministre adjoint, Service canadien des forêts - Ressources naturelles Canada

La forêt boréale constitue un sujet de préoccupation pour le Service canadien des forêts (SCF), mais pas pour les raisons que l'on pourrait penser.

La forêt boréale est une forêt circumpolaire. Elle se trouve non seulement au Canada, mais elle ceinture tout l'hémisphère Nord autour du globe. De plus, même si nous pouvons maintenir, et que nous maintenons, un contrôle très serré sur ce qui se passe dans la forêt située sur notre territoire, nous ne pouvons

évidemment pas contrôler ce qui se passe dans d'autres parties du globe. Il s'agit d'un problème de taille, et j'y reviendrai.

Toutefois, si nous considérons d'abord notre pays, la forêt boréale s'étend depuis Terre-Neuve-et-Labrador jusqu'au Nord-Est de la Colombie-Britannique, en passant par le Nord du Québec, de l'Ontario et des trois provinces des Prairies, puis s'étalant dans les territoires. En plus des nombreux peuples autochtones qui vivent dans la région boréale, on trouve des centaines d'autres collectivités dispersées dans cette étendue. C'est au sein de toutes ces collectivités que des dizaines de milliers de personnes naissent, grandissent, fréquentent l'école et l'église, travaillent, se marient, ont des enfants et, somme toute, mènent leur vie. Mais, pour une raison ou pour une autre, les habitants de ces villes, de ces municipalités et de ces villages — ainsi que leur point de vue et leur bien-être — semblent, la plupart du temps, tenus à l'écart des discussions actuelles qui portent sur la mise en réserve de vastes régions de la forêt boréale.

Chose certaine, les gens qui vivent dans la forêt boréale ont un intérêt direct dans le résultat de ce débat. Certaines de ces localités, comme celle de Meadow Lake, en Saskatchewan, sont petites et dépendent exclusivement d'une industrie. D'autres, comme Prince George, en Colombie-

Britannique, sont des villes qui comptent quelque 75 000 habitants. Les décisions prises ailleurs peuvent avoir de profondes répercussions sur leur vie. Dans les décisions qui les concernent, il faut faire la part belle aux gens qui vivent dans les régions boréales et tenir compte de leurs besoins et aspirations.

Les préoccupations du SCF pour la forêt boréale dépassent donc largement le débat tel qu'il se présente actuellement.

En effet, plusieurs scénarios sont maintenant envisagés sur ce qui pourrait ou devrait être mis de l'avant dans notre forêt boréale. Mais aucun d'entre eux n'a été élaboré en consultation directe avec les collectivités qui y habitent.

La sauvegarde de la forêt boréale est un enjeu planétaire, pas seulement un enjeu canadien. Le Canada est un chef de file mondial en matière d'aménagement forestier durable, avec des kilomètres d'avance sur certains pays et plusieurs centaines de mètres d'avance, à tout le moins, sur la plupart des autres. Il est vite devenu apparent au Congrès forestier mondial, qui a eu lieu à Québec l'an dernier, que d'autres pays considèrent le Canada comme un modèle en matière d'aménagement forestier durable et responsable.

Nous avons la chance de pouvoir compter sur une industrie relativement éclairée.

L'Association des produits forestiers du Canada (APFC) exige la certification par une tierce partie comme condition d'adhésion à l'organisme. Au cours des deux années et demi qui ont suivi l'adoption de cette décision, les superficies certifiées au Canada ont triplé pour atteindre quelque 58 millions d'hectares. L'association estime que, d'ici la fin de 2006, les trois quarts environ des forêts commerciales du Canada seront certifiées, soit une superficie équivalente à celle de la Suède, de la Finlande et de la Norvège réunies.

En plus de la campagne de certification en vigueur au pays, une combinaison de lois, de mesures législatives et de diverses autres mesures réglementaires permettent de contrôler étroitement les méthodes d'exploitation. Aspect encore plus important, au Canada, toutes ces mesures sont appliquées.

Comme le ministre l'indique dans cette publication, la sauvegarde de la forêt boréale constitue un enjeu international qui doit être traité à l'échelle internationale. Il met d'ailleurs l'accent sur cet objectif.

Or, certains organismes critiquent les pratiques et les politiques forestières du Canada, principalement parce que le Canada constitue une cible de circonstance. En dépit — ou peut-être à cause — du fait que les processus de planification de l'aménagement forestier de ce pays sont transparents et inclusifs, ils peuvent être critiqués.

Cela ne veut pas dire que le Canada fait tout à la perfection. Il y a encore beaucoup à apprendre sur la forêt boréale. Le SCF, qui, fait à noter, a déjà appris beaucoup en effectuant des recherches dans la forêt boréale depuis près d'un siècle, poursuit ses travaux et continue d'appliquer les résultats de ces recherches à l'élaboration de pratiques et de politiques fondées sur des données scientifiques solides.

D'ailleurs, dans la majorité des discussions qui ont cours actuellement sur le sujet, on soulève la nécessité de recueillir plus d'information fondée sur des preuves bien établies, c'est-à-dire qu'il faut pousser les recherches qui étudient les conséquences économiques et sociales des mesures — qu'elles soient industrielles ou protectionnistes — prises dans la forêt boréale. Et il s'agit d'un domaine où le SCF peut certainement jouer un rôle central. Mais certains analystes du SCF, qui connaissent bien la scène

forestière internationale — et qui en sont peut-être un peu exaspérés —, estiment toutefois que les forêts du monde seraient en bien meilleur état si chaque pays gérait son domaine forestier comme le Canada. C'est le message que nous devons faire passer.

Photo : RNCAN

# FORÊT BORÉALE MONDIALE

## LA FORÊT BORÉALE : UN CAPITAL PALISSÉ AUTOUR DU MONDE

« La forêt boréale constitue un capital international » selon Jim Farrell, directeur général de la Direction de l'industrie, de l'économie et des programmes du Service canadien des forêts (SCF). « On la trouve sous les latitudes septentrionales tout autour du globe.

« Nous devons donc logiquement considérer la forêt boréale dans cette optique et déterminer à l'échelle mondiale les prochaines étapes de notre engagement visant à affronter les défis qui s'y présentent. »

« De nombreux débats ont été soulevés sur l'action du Canada en faveur de l'intégrité de la forêt boréale », ajoute-t-il. « À l'échelle du pays, les partenariats qui tentent de protéger et de promouvoir des valeurs qui leur tiennent à cœur sont aussi divers que ceux qui profitent des avantages de cette forêt et qui ont tout intérêt à en préserver durablement la santé et la productivité : gouvernements, collectivités, industrie forestière, Autochtones et Premières nations, organismes de conservation et de protection de l'environnement et bénévoles. La liste est longue. Je crois que ces mesures sont aussi bonnes, sinon meilleures, que celles qui sont en place ailleurs dans le monde — et elles sont appliquées. »

« Pour cette raison et pour bien d'autres, certains problèmes importants sur le plan international, comme l'exploitation illégale des forêts — qui se produit dans d'autres régions du monde, y compris dans la forêt boréale — ne se présentent tout simplement pas au Canada », précise-t-il.

Revenant sur le thème des mesures protectrices, Geoff Munro, directeur général de la Direction des sciences du SCF, rappelle que, même lorsqu'une

compagnie forestière a des droits de coupe dans un secteur donné, cela ne lui donne pas carte blanche.

« À cause des diverses lois, mesures législatives et règlements en vigueur, il y a des cas où au moins 40 p. 100 des terres forestières de la zone d'exploitation d'une compagnie sont protégées d'une façon quelconque, et demeurent donc des zones non récoltables. »

Il s'empresse d'ajouter que les écologistes et ceux qui font part de leurs inquiétudes concernant la forêt boréale font valoir des arguments valables lorsqu'ils proposent, par exemple, de laisser de vastes milieux intacts pour certaines espèces d'animaux, comme le caribou des bois.

« Mais dans leur approche des opérations forestières, un certain nombre d'instances administratives du pays s'orientent vers des modèles qui imitent les perturbations naturelles pour relever ce défi et certains autres », indique-t-il.

Ces modèles imitatifs simulent les perturbations provoquées par les incendies de forêt ou les infestations d'insectes. Par exemple, on laisse les parcelles avec un découpage irrégulier plutôt qu'avec des lignes droites, on laisse des îlots d'arbres non perturbés au milieu du parterre de coupe pour servir d'habitat faunique, etc.

M. Munro affirme qu'au Canada tous les intervenants ont l'oreille attentive des autorités dans les enjeux liés à l'aménagement forestier.

« Le Canada, en tant que pays, et les Canadiens, en tant que peuple, ont une nature conciliante », soutient-il. « Nous essaierons toujours d'adopter une position modérée et de rechercher un

équilibre pacifique. Nous encourageons ceux qui manifestent un intérêt pour cette question à faire entendre leur opinion. Nous les invitons à se faire connaître et à participer au processus décisionnel. »

« Par ailleurs, le Canada doit respecter un niveau de rendement qui compte parmi les plus élevés au monde - et avec raison. En tant que chef de file mondial en matière d'aménagement forestier durable, il doit être perçu comme un pays dont les normes d'exploitation forestières sont les plus avancées. Je crois que nous pouvons réussir sur ces deux fronts. »

« Ce que nous devons laisser savoir au monde, toutefois, c'est qu'en ce qui concerne l'aménagement forestier durable, le Canada est une superpuissance », dit-il. « Il y a peut-être un problème de forêt boréale à l'échelle mondiale, mais si tel est le cas, le Canada fait partie de la solution. »

 **Le Canada compte environ 30 p. 100 de la forêt boréale mondiale que l'on retrouve en Amérique du Nord, en Europe et en Asie. La forêt boréale constitue environ le tiers des superficies forestières de la planète.**

# LA FORÊT BORÉALE CANADIENNE

## LA FORÊT BORÉALE CANADIENNE : MOSAÏQUE IMPOSANTE ET COMPLEXE



Photo : RNCAN-SCF

**Gordon Miller, Ph. D., est directeur général du Centre de foresterie du Nord du Service canadien des forêts (SCF) à Edmonton. En plus de veiller au bon fonctionnement du laboratoire, il est également responsable, au SCF, de la question de la forêt boréale. Au cours de la présente entrevue, il donne un aperçu de la forêt boréale qui, comme élément dominant du paysage canadien, représente un défi de taille pour l'industrie et les gouvernements**

Selon M. Miller, le terme « complexe » ne suffit pas à décrire l'état de la forêt boréale. À l'examen, on constate que tout un ensemble de préoccupations entre en ligne de compte.

M. Miller précise que, sans les classer dans un ordre particulier, certains de ces sujets comprennent : la méconnaissance et l'absence de soutien de notre économie de ressources par le grand public, qui en outre ne saisit pas les liens qui existent entre le développement social et le développement économique. Il faut également examiner certains enjeux de concert avec les Autochtones et étudier les répercussions sociales, environnementales et économiques des modifications envisagées en matière de politiques d'occupation des sols et de développement des ressources. Au Canada, il existe des différences biologiques entre les plaines boréales et le bouclier boréal. Ces définitions suscitent toutefois des polémiques. En effet, différentes instances

administratives, dans certains cas les divers services d'une même instance, utilisent des termes distincts pour décrire une même notion, rendant ainsi toute discussion laborieuse. Ajoutons à cela les défis courants tels le feu, les insectes et les maladies, et ensuite les changements climatiques. Bien que cette liste soit loin d'être exhaustive, on commence à comprendre la complexité des enjeux.

« Toutefois, ajoute-il, la complexité ne signifie pas nécessairement que la situation soit ingérable. Au Canada, nous avons de la chance de pouvoir compter sur des atouts considérables. Dans l'ensemble, la forêt est du domaine public; elle appartient à la Couronne. Ainsi, les gouvernements respectifs détiennent l'autorité voulue pour dicter des politiques économiques et environnementales sensées. Notre processus décisionnel est transparent et ouvert, et le public est invité à y participer.

« De plus, les politiques et les pratiques en matière d'aménagement forestier se sont grandement améliorées au cours des vingt dernières années. La certification des forêts par une tierce partie prend de l'ampleur et la forêt boréale est encore à l'état naturel sur de vastes étendues et le demeurera vraisemblablement. »

M. Miller ajoute que le SCF conduit des recherches sur la forêt boréale depuis près de 100 ans. Les connaissances se sont développées, mais il reste encore beaucoup à découvrir. « Les résultats de notre recherche permettent d'adopter des politiques et des pratiques appropriées en matière d'aménagement forestier durable. »

Les changements climatiques, tributaires du réchauffement de la planète, constituent l'une des grandes préoccupations de l'heure. M. Miller note que l'un des éléments clés de l'allocation du SCF

prononcée devant le Comité sénatorial de l'agriculture et des forêts consiste à reconnaître que, compte tenu du changement climatique, « la forêt migrera ». Si le pronostic des communautés scientifiques et universitaires s'avère juste, la forêt boréale sera l'un des écosystèmes les plus affectés par le réchauffement de la planète. « Au Canada, on prévoit que la forêt boréale migrera sensiblement vers le nord. Nous constatons déjà un déclin du tremble et de l'épinette dans certaines régions des Prairies en raison de la sécheresse, des insectes et d'autres facteurs. Il s'agit peut-être d'un signe précurseur du déplacement de la forêt boréale. »

Le SCF poursuivra le dialogue avec les communautés qui dépendent de la forêt, en s'inspirant du travail accompli par Agriculture Canada dans les régions rurales, afin d'étudier les options pour contrer le réchauffement de la planète. « En partenariat avec ces collectivités, nous travaillons à diversifier la structure économique des collectivités touchées et à mettre sur pied des programmes de formation. Les résidents seraient donc moins dépendants de la forêt, car ils auraient d'autres moyens pour gagner leur vie », explique-t-il.

M. Miller ajoute que les différents paliers gouvernementaux à travers le pays se sont résolument engagés dans la question de la forêt boréale. Le Conseil canadien des ministres des forêts (CCMF) a mis sur pied un groupe de travail pour étudier tout ce qui affecte cette ressource. De plus, l'industrie forestière est à l'origine de plusieurs initiatives sectorielles dont le but est de mettre en place un aménagement forestier durable et de relever les défis auxquels fait face la forêt boréale canadienne.

« Bien que la recherche soit toujours nécessaire pour nous aider à mieux affronter les défis de demain, force est de constater que les secteurs publics et privés travaillent avec acharnement et assument leurs responsabilités en matière de gestion durable des forêts canadiennes », soutient M. Miller.



Photo : J. David Andrews



Photo : J. David Andrews



**La région boréale du Canada compte 199 collectivités dont au moins 20 p. 100 de l'économie dépend de la forêt.**

# WWF

## « LA CONSERVATION AVANT TOUT » — LE FIL CONDUCTEUR DU WWF

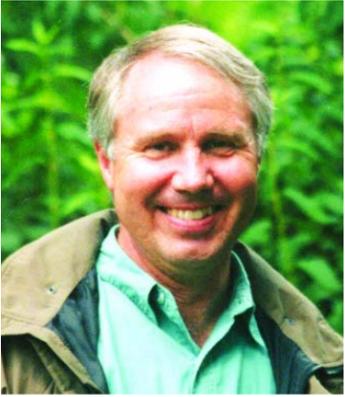


Photo : WWF

**Entretien avec Monte Hummel,**  
président émérite du Fonds mondial  
pour la nature (Canada) et Officier  
de l'Ordre du Canada

### Quelles sont, selon vous, les principales questions concernant la forêt boréale?

**Monte Hummel :** Il y en a deux. Nous devons tout d'abord assurer le principe de la « conservation avant tout » dans la forêt boréale, en mettant ces objectifs au premier plan, même avant le développement, et en permettant aux communautés de désigner les secteurs à protéger avant leur exploitation. Nous avons, par exemple, travaillé avec les communautés de la vallée du Mackenzie, qui ont désigné plus d'une vingtaine de secteurs — totalisant quelque 30 millions d'hectares de forêt boréale — dont ils aimeraient assurer la protection avant le projet d'installation du pipeline. En deuxième lieu, il y a la gestion adéquate de la forêt boréale dite « commerciale ». Pour le WWF, cela signifie la certification selon les normes du Forest Stewardship Council (FSC) ou leur équivalent.

### Que faites-vous pour répondre à ces questions?

**MH :** Nous nous occupons actuellement d'environ 100 millions d'hectares de forêt boréale. Avec le temps, selon nous, nos efforts avec les communautés de la vallée du Mackenzie entraîneront la protection d'environ 40 millions d'hectares de forêt boréale éloignée. Dans la forêt commerciale, nous travaillons de concert avec des entreprises telles que Alpac, Tembec, Domtar, Abitibi Consolidated et l'Association des produits forestiers du Canada afin d'élaborer des accords sur la certification FSC et d'épargner 50 millions d'hectares de forêts à haute valeur pour la conservation. Dans les Territoires du Nord-Ouest, il y a aussi 10 millions d'hectares de forêt boréale attenants au Refuge faunique Thelon, qui pourraient faire partie d'un projet actuel du WWF.

### Quels sont les obstacles majeurs à la résolution de ces questions?

**MH :** Tout d'abord, il n'y a aucun doute que, dans la forêt commerciale, la question principale est de renoncer au volume commercial dans l'intérêt de la conservation, soit au moyen de zones protégées ou de pratiques de gestion révisées. L'industrie est tributaire du volume, voilà donc le principal obstacle.

Il faut ensuite s'assurer que le séquençage, ou principe de la « conservation avant tout », soit respecté et mis en pratique dans les espaces sauvages de la forêt boréale. Il y a une tendance

à accorder une plus grande priorité aux permis — forêts, pétrole et gaz, exploitation minière — qu'aux objectifs de conservation. Nous sommes alors contraints de rattraper le retard. D'après ce que j'entends des représentants de l'industrie, ils seraient prêts à collaborer à la mise en pratique de la « conservation avant tout », pour autant qu'elle se fasse effectivement avant tout.

Proposer des secteurs protégés qui annulent des baux ou des permis constitue un problème majeur. Nous partageons par conséquent la mission de convaincre les différents gouvernements d'assurer une bonne planification de l'utilisation des terres pour qu'il y ait une certitude de part et d'autre.

### Comment trouvez-vous la gestion canadienne de la forêt boréale par rapport à celle des autres nations boréales?

**MH :** Nous avons, je crois, de très bonnes intentions, mais il reste encore du chemin à faire quant à la pratique. Il n'y a aucune hypocrisie dans cette affirmation. Je veux tout simplement dire que, selon moi, il y a un décalage entre nos intentions déclarées et ce qu'il nous est bel et bien possible d'accomplir sur le terrain. Certaines entreprises de l'industrie forestière font preuve d'un leadership exceptionnel, dont Tembec, Domtar et Alpac. La société Abitibi Consolidated fait aussi de grands pas dans la bonne direction.

### Dans la forêt boréale canadienne, on trouve plusieurs centaines de communautés et des milliers d'habitants qui dépendent de la ressource pour des valeurs économiques, récréatives, environnementales et spirituelles. Quelle serait, selon vous, la meilleure façon d'établir un équilibre?

**MH :** Une réponse complète exigerait plus d'espace que ce qui m'est accordé. Je dirais que, dans la forêt boréale, il faudrait un mélange de protection, d'aménagement et de restauration. Il est encore possible de protéger de grandes sections sauvages de la forêt boréale. De même, nous devons tous appuyer une saine gestion. Souvent, la communauté de conservation s'est accrochée à l'idée de la protection. Si nous attendons de l'industrie qu'elle soutienne les mesures de protection, nous devons de la même manière être prêts à soutenir de bonnes pratiques d'aménagement. Je dirais que la restauration est la priorité, surtout là où nous perdons du terrain, et nous devons choisir si oui ou non nous voulons essayer de restaurer une partie du milieu boréal. Nous nous trouvons, je crois, dans une époque où les seules véritables solutions proviennent des communautés elles-mêmes.



Photo : RNCAN

# APEC

## CONSTATATION DE L'INDUSTRIE : AVEC LES DROITS, LES RESPONSABILITÉS



Photo : APFC

**Entretien avec J.P. Martel,  
Premier vice-président au Développement  
durable de l'Association des produits  
forestiers du Canada (APFC)**

### Quelles sont, selon vous, les principales questions concernant la forêt boréale?

**J.P. Martel :** Les forêts boréales représentent environ 75 p. 100 de toutes les forêts au Canada. La gestion de cette ressource vitale, effectuée de façon durable en collaboration avec des partenaires, revêt donc une importance primordiale pour l'industrie forestière. Il ne faut pas oublier que l'activité boréale de l'industrie fournit de l'emploi à environ 200 000 Canadiens, soutient directement ou indirectement plus de 1 000 communautés et environ 7 000 entreprises indépendantes. L'industrie forestière reconnaît donc qu'il est dans son devoir de diriger ses activités de façon durable, tant du point de vue social qu'environnemental et économique.

Cependant, il est important de se rappeler que, malgré sa taille, le Canada ne détient qu'une fraction de la forêt boréale mondiale. En effet, on ne trouve au Canada qu'environ 30 p. 100 de la forêt boréale de la planète. Il y en a 50 p. 100 en Russie et le reste se trouve en Alaska et dans les pays scandinaves. Sous cet angle, il est évident que l'une des principales tâches à accomplir, concernant la forêt boréale, est de reconnaître la nature globale du défi et d'adopter des solutions et des approches pour le relever à l'échelle mondiale.

### Que faites-vous pour répondre à ces questions?

**JPM :** L'industrie forestière est consciente de son importante obligation d'assurer l'aménagement durable des forêts en cause. Il est indiscutable que le Canada est devenu le chef de file mondial en ce qui concerne l'aménagement forestier sur une base écologique. Quatre-vingt-treize pour cent de nos forêts sont de propriété publique et sujettes à des règlements territoriaux, provinciaux et fédéraux très stricts. Le Canada est le seul pays au monde dont l'association nationale — l'Association des produits forestiers du Canada — exige des audits tierce partie et des certifications comme condition préalable à l'adhésion. Nous comptons, en outre, la plus grande superficie de forêts au monde dont l'aménagement durable est certifiée par des tierces parties indépendantes.

Qui plus est, l'industrie forestière a entrepris des initiatives concernant les forêts boréales en collaboration avec des groupes tels que Canards illimités pour améliorer les connaissances et les pratiques de conservation près des étendues d'eau et des milieux humides, le Fonds mondial pour la nature du Canada pour désigner et aménager des forêts de grande valeur et l'Initiative boréale canadienne pour favoriser l'amélioration de la conservation boréale. Ce sont là d'importantes réalisations. Or, l'industrie sait que tout cela ne suffit pas. Bien que nous soyons fiers de nos réussites, notre industrie est la première à avouer qu'il est possible d'en faire davantage; c'est d'ailleurs l'objectif qu'elle se donne.

### Quels sont les obstacles majeurs à la résolution de ces questions?

**JPM :** Un élément essentiel qui permet au Canada d'aménager ses forêts avec autant de succès a été l'approche de collaboration qu'ont adoptée de nombreux intervenants. Il faut continuer à encourager une telle collaboration, car selon nous, les efforts collectifs permettront plus de réalisations devant les problèmes planétaires de la forêt boréale. Il sera ainsi possible de repérer les lacunes dans les connaissances, d'élaborer une terminologie et des renseignements communs au sujet des forêts, et de trouver des possibilités d'action soutenue pour promouvoir un aménagement forestier fondé sur la science. Nous allons donc continuer à faire appel aux groupes désireux de collaborer, y compris ceux qui ne figurent pas sur notre liste de partenaires habituels.

### Comment trouvez-vous la gestion canadienne de la forêt boréale par rapport à celle des autres nations boréales?

**JPM :** Comme je disais plus tôt, le Canada et l'industrie forestière canadienne ont fait bien du chemin. Depuis quelques années, ils sont parmi les chefs de file mondiaux en matière

d'aménagement durable de la forêt. La tâche n'est cependant pas terminée. Grâce à notre philosophie de recherche constante de l'amélioration par l'innovation, les partenariats et l'investissement, la forêt boréale canadienne demeurera durable pendant bien des générations à venir.

Le Canada n'a rien à envier aux autres nations dans son approche de l'aménagement durable des forêts. D'après les résultats d'une recherche indépendante effectuée récemment par le professeur Benjamin Cashore, de la Yale University, la politique et le cadre réglementaire du Canada en matière de foresterie sont parmi les plus novateurs et les plus rigoureux au monde.

**Dans la forêt boréale canadienne, on trouve un grand nombre de communautés et des milliers d'habitants qui dépendent de la ressource pour des valeurs économiques, récréatives, environnementales et spirituelles. Quelle serait, selon vous, la meilleure façon d'établir un équilibre?**

**JPM :** Cela nous ramène à ce que nous croyons être une des principales difficultés à surmonter en ce qui concerne la forêt boréale. L'industrie forestière reconnaît l'importance d'aménager la forêt boréale de façon responsable et durable. Elle en partage la responsabilité avec le peuple canadien. À cette fin, l'industrie est très fière du travail entrepris avec les divers intervenants, tels que les peuples autochtones, les groupes environnementaux, les communautés locales, les groupes de travailleurs et les autres partenaires intéressés, dans le but de trouver un terrain d'entente et des solutions acceptables pour tous. C'est grâce à l'engagement, au partenariat et à l'amélioration continue que nous réussirons à atteindre un équilibre durable pour toutes les forêts du Canada, y compris la forêt boréale.



Photo : J. David Andrews



Photo : RNCAN



**Dans l'économie de la forêt boréale, on estime que quelque 165 000 Canadiens sont employés directement dans des activités comme l'aménagement forestier, la production de pâtes et papiers, la production de bois d'œuvre et d'autres types de bois.**

# ESPÈCES ENVAHISSANTES

## ÉLIMINER LES PÉPINS DU COMMERCE DU BOIS D'ŒUVRE

Le commerce international du bois vert est sous les projecteurs, en raison des dommages potentiels que pourrait causer dans les forêts mondiales la propagation d'espèces envahissantes ou d'organismes nuisibles non indigènes.

Selon Jim Farrell, directeur général de la Direction de l'industrie, de l'économie et des programmes du Service canadien des forêts (SCF), « le bois vert, c'est du bois qui n'a pas été séché ni traité. Ainsi, s'il y a des insectes dans les arbres, il pourrait y en avoir dans le bois, à moins qu'il ne soit traité et débarrassé des organismes nuisibles.

« La question de la migration d'insectes et de champignons pathogènes autour du monde n'est pas récente, affirme-t-il. Par exemple, la brûlure du châtaignier a détruit tous les châtaigniers d'Amérique au début des années 1900. Ce qui est problématique, c'est que la forêt ne possède souvent aucune protection naturelle ni mécanisme de contrôle — virus ou prédateurs — lui permettant de maîtriser ces espèces. »

La plupart des spécialistes s'entendent sur la nécessité de mettre fin à l'utilisation du bois vert comme matériau de conditionnement des produits et pour la fabrication des palettes. Pour ce faire, le Comité international de protection des végétaux a rendu public une nouvelle norme internationale en matière de traitement de matériau d'emballage en bois.

Le bois utilisé aux fins d'expédition n'est pas de la même qualité et ne subit pas le même examen attentif que le bois d'exportation, bien que les problèmes potentiels des bois non traités soient de plus en plus pointés du doigt.

« L'avenir du commerce international du bois non traité est incertain », affirme Geoff Munro, directeur général de la Direction des sciences du SCF. « La question des espèces envahissantes requiert beaucoup de doigté. La vigilance est de mise, car il faut réduire les risques pour les forêts urbaines et commerciales. L'une des solutions consiste à travailler en collaboration avec nos partenaires commerciaux afin de s'assurer que leurs exportations subissent les traitements appropriés. »

M. Munro ajoute que l'enjeu est de taille. « Pour exiger des autres pays qu'ils n'exportent que des bois traités, nous devons faire de même. Nous avons fait beaucoup de progrès dans le domaine. »

M. Farrell considère qu'il s'agit d'une occasion pour le Canada de prendre les devants. « Le Canada a joué un rôle prépondérant dans l'élaboration de normes internationales, ajoute-il. Nos partenaires commerciaux pourraient décider d'interdire l'importation de notre bois non traité. Le Canada a donc tout intérêt à participer à ce processus et à mener le bal. En tant que pays exportateur, le Canada doit être responsable. Dans un univers concurrentiel, nous ne pouvons donner aux autres un prétexte pour refuser notre bois. Au cours des dix dernières années, certains pays ont en effet souvent pris des mesures sanitaires et phytosanitaires (SPS), dont le but avoué est de lutter contre la migration d'insectes, de bactéries et de champignons, pour en réalité faire obstacle au commerce. »

La lutte contre les espèces envahissantes est menée sur plusieurs fronts. M. Farrell souligne que le SCF travaille en partenariat avec l'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA) afin de repérer les organismes nuisibles.

Selon lui, « un insecte peut poser un problème grave, l'autre non. Nos scientifiques poursuivent leurs travaux dans ce domaine afin d'être en mesure de détecter et d'identifier rapidement les espèces exotiques et d'évaluer leur potentiel de nuisance dans nos forêts. Ce travail est crucial dans le contexte actuel des mesures SPS ».

M. Munro croit que l'étau se resserre sur les espèces exotiques envahissantes grâce à la concertation des gouvernements fédéral et provinciaux responsables de la protection et de la préservation de la flore et de la faune au Canada.

« Nous envisageons une stratégie globale en matière d'espèces envahissantes en partenariat avec Environnement Canada, Agriculture et Agroalimentaire Canada (ministère responsable de l'ACIA), l'Agence des services frontaliers du Canada, Affaires étrangères Canada et Commerce international Canada. »

M. Munro ajoute qu'une stratégie nationale actuellement au stade d'avant-projet, intitulée La lutte contre les espèces exotiques envahissantes, fait partie de l'engagement canadien envers la *Convention sur la diversité biologique*.

L'industrie forestière reconnaît également que le bois vert doit être exempt de parasites avant d'être exporté.

« La plupart des spécialistes, déclare M. Farrell, considèrent que le traitement du bois, par exemple le fait de le chauffer à une température interne minimale, constitue une protection adéquate contre la migration des espèces. Par contre, son coût est élevé. Nous devons déterminer le traitement requis, à la fois minimal et efficace, pour satisfaire les exigences SPS. De concert avec Forintek (l'institut de recherche canadien sur les produits du bois), nous avons fait beaucoup de progrès à cet égard. »

M. Sylvain Labbé, président du Bureau de promotion des produits forestiers du Québec, affirme que ses membres savent pertinemment que l'utilisation du bois vert non traité porte atteinte à l'industrie forestière du Canada. « Voilà un autre exemple où le client mène le bal, ajoute-t-il. Nous répondons aux exigences du client. »



**La spongieuse** (*Lymantria dispar*)  
Origine : Europe et Asie

La chenille de cet insecte s'attaque au chêne et à d'autres arbres à feuilles caduques en mangeant leurs feuilles.



**Le longicorne étoilé** (*Anoplophora glabripennis*)  
Origine : Chine

La larve de ce coléoptère entraîne la mort de plusieurs sortes d'arbres au bois feuillu en creusant des trous profonds sous leur écorce.



**Agrile du frêne** (*Agrilus planipennis*)  
Origine : Japon et Asie orientale

Les larves de l'agrile du frêne se creusent un passage dans l'arbre et s'y nourrissent, créant ainsi des tunnels directement sous l'écorce, dans les vaisseaux conducteurs d'eau et de nutriments. Ainsi attaqué, l'arbre finit par mourir.

Photos : Klaus Bolte



**Chaque année, en plus des avantages environnementaux, sociaux et spirituels, la forêt boréale apporte environ 35 milliards de dollars à l'économie canadienne.**

# DANGERS POUR LA FORÊT BORÉALE

## DANGERS POUR LA FORÊT BORÉALE



Photo : Bob Duncan, RNCAN-SCF

### Tenthrede du mélèze

(*Pristiphora erichsonii*) :

Insecte envahissant qui, par l'ovoposition et la défoliation, endommage le mélèze laricin (qui pousse partout au Canada, y compris dans la forêt boréale). Le dommage causé de façon répétitive pendant plusieurs années peut entraîner la mort des arbres. La région affectée par cet insecte s'étend de la Colombie-Britannique à l'Ontario, ainsi qu'au Québec, en Nouvelle-Écosse, au Nouveau-Brunswick et à Terre-Neuve-et-Labrador.

### Porte-case du mélèze

(*Coleophora laricella*) :

Papillon nocturne européen que l'on retrouve également dans l'Est du Canada et le Sud-Est de la Colombie-Britannique. L'insecte cause la défoliation des mélèzes (qui poussent partout au Canada, y compris dans la forêt boréale), ralentissant ainsi leur croissance.

Photo : Bob Duncan, RNCAN-SCF



# DANGERS POTENTIELS

## DANGERS POTENTIELS POUR LA FORÊT BORÉALE



Photo : Robert Blais, RNCAN-SCF

### La souche européenne du chancre scléroderrien

(*Gremmeniella abietina*) :

Ce champignon affecte le pin gris, le pin blanc et le pin rouge des forêts naturelles, des plantations et des pépinières dans l'Est du Canada. Il s'attaque aux aiguilles et provoque la mort des bourgeons sur les pousses atteintes. L'infection se propage ensuite dans toute la branche et peut en arriver à envahir la couronne tout entière. Un chancre apparaît lorsque la maladie atteint le tronc, et les arbres affectés meurent après quelques années. Actuellement, cela ne représente pas un problème très grave pour la forêt boréale, mais le potentiel du danger est toujours présent.

### Le longicorne brun de l'épinette

(*Tetropium fuscum*) :

Cet insecte d'origine européenne a été découvert dans le parc Point Pleasant, à Halifax, et dans les environs. Il provoque la mort des épinettes rouges et des épinettes blanches indigènes en creusant sous l'écorce pour y pondre ses oeufs. Il semble que l'invasion soit actuellement maîtrisée en Nouvelle-Écosse. Mais comme l'insecte s'attaque à l'épinette blanche, il constitue une menace potentielle pour la forêt boréale.

Photo : Klaus Bolte

